

SALLES PROPRES

LE MAGAZINE DE LA MAÎTRISE DE LA CONTAMINATION

16 - 18, place de la Chapelle - 75018 Paris
Tél. : 01 53 26 48 00 - Fax : 01 53 26 48 01

Directeur de la publication :

Jean-Christophe Raveau

Rédaction

Directeur de la rédaction : Bastien Cany

Rédactrice en chef :

Béatrice Becherini (48 07)

E-mail : b-becherini@pyc.fr

Secrétaire de rédaction :

Julien Meyrat

Mise en page :

François Bordrez (47 88)

Conseillers de la rédaction :

Laure Alloul-Marmor et

Sylvie Vandriessche de l'Aspec

Comité de rédaction :

Daniel Bertin, Bernard Gaffet,

Jean-Claude Guichard, Jean-Marc Hanna,

John Hargreaves, Tauno Jalanti,

Abdel Khadir, Didier Meyer, Loïc Simon,

Fabien Squinazi, Henri Thebault,

Michel Thibaudon.

Création graphique : Atelier Chévara etc.

Publicité

Directeur commercial : Frédéric Escoffier

Chef de publicité :

Benoît Farez (47 95)

E-mail : b-farez@pyc.fr

Assistante : Aurélie Lefèvre (47 94)

E-mail : a-lefevre@pyc.fr

Abonnements

Marketing/Diffusion : Marie Jugan (47 90)

Relations abonnés : Michèle Malvy (48 06)

Annonces classées

Aurélie Lefèvre (47 94)

Photos de couverture :

© Gerflor / © Getinge

Impression, façonnage :

imprimerie Bialec, 95, boulevard d'Austrasie

B.P. 10423 - 54001 Nancy cedex.

Commission paritaire : n° 1017 T 79991

Dépôt légal : à parution.

Prix de vente au numéro :

France, étranger : 24 €.

Abonnement : 6 numéros par an

France métropolitaine : 110 €.

Dom-Tom : 120 €. Étranger : 130 €.

SALLES PROPRES est éditée

par **PYC Édition SA**

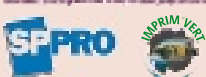
Président

Jean-Christophe Raveau

Actionnaire principal : Edith SARL

PYC ÉDITION

Presse PRO



Cette publication peut être utilisée dans le cadre de la formation permanente. Droits de reproduction : © Salles Propres 2010. Il est interdit de reproduire, par quelque procédé que ce soit (y compris photocopies, microfilms, etc.) les textes et illustrations publiés dans la revue, sans autorisation formelle. Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Sauf accords spéciaux, les manuscrits, supports informatiques, textes et photos envoyés à la rédaction ne sont jamais restitués.

Blocs opératoires : la NF S 90-351 a-t-elle encore un avenir ?

Par LAURE ALLOUL-MARMOR, déléguée générale et responsable scientifique, Aspec



« La France se doit, au travers de ses experts et de ses utilisateurs, de se mobiliser et défendre ses intérêts. »

En 2012, alors même que la France est en cours de finaliser la révision de la norme NF S 90-351 « Exigences relatives à la maîtrise de la contamination aéroportée dans les zones à environnement maîtrisé des établissements de santé », un groupe de travail européen, le WG 18, se constitue. Issu du comité européen TC 156 « Ventilation pour les bâtiments », ce WG a pour prérogatives de se consacrer à « la ventilation dans les hôpitaux ». Objectif : élaborer plusieurs parties de normes sur les différents aspects de la ventilation dans les établissements de santé, avec un focus sur la ventilation des blocs opératoires ! Autant le dire, cette initiative européenne pourrait semer la zizanie en France, car la règle est claire : si des normes paraissent en Europe et que leur champ d'application vient télescoper celui d'une norme nationale, cette dernière se doit d'être abrogée, au moins sur les passages communs.

Nous avons bien fait d'élargir notre norme française de 2003 à l'ensemble des zones maîtrisées des établissements de santé et de ne plus nous focaliser uniquement sur les blocs opératoires, nous laissant l'espoir de pouvoir lui assurer

une seconde vie, alors qu'elle commence à peine, deux ans après sa sortie, à être appliquée. Afin de ne pas en arriver là, la France se doit, au travers de ses experts et de ses utilisateurs, de se mobiliser et défendre ses intérêts. Pour se faire, soit s'impliquer directement dans le groupe de travail européen et s'associer aux quelques français déjà présents pour porter les normes en construction et faire valoir le point de vue Français, soit prendre le temps d'une relecture attentive pour transmettre et soutenir leurs avis aux experts français auprès du WG 18.

Sur ce second axe, l'Aspec se propose de réunir un groupe *ad hoc* pour faire une relecture approfondie des propositions de textes avant qu'il ne soit trop tard - et défendre les notions bien ancrées dans nos pratiques françaises, telles que les classes de risques pour le patient ou le maintien de certaines valeurs guides des tableaux de performances des salles. Et cela, afin de conserver une cohérence d'ensemble pour toutes les zones à environnements maîtrisés. Alors, n'hésitez pas à contacter l'Aspec afin de contribuer, tant qu'il est encore temps, à l'élaboration de ces normes. ■